N° 69 - AVRIL 2017 - 0,58€

Le Bulletin de l'ARTS



Bulletin de l'Association des Retraités du Ministère du Travail et du Ministère de la Santé

Le MOT du PRÉSIDENT

Une bonne nouvelle, une mauvaise nouvelle et un projet ambitieux

Chers adhérents, chères adhérentes de l'ARTS

En ce début de printemps 2017, notre bulletin est porteur d'une bonne nouvelle, d'une mauvaise nouvelle et vous présente un projet ambitieux.

***La bonne nouvelle** c'est que nous sommes sur le point de voir réglée la question des contacts avec les nouveaux retraités. Depuis l'automne 2014 le service des pensions refusait de nous donner les adresses des nouveaux retraités. Par conséquent nous n'avons eu quasiment aucun nouvel adhérent depuis cette date. En septembre 2015 notre conseil d'administration avait rencontré le secrétaire général des ministères sociaux qui avait promis de régler cette difficulté mais rien ne s'est passé. En juillet 2016 j'ai rencontré, avec Chantal Briois, le directeur des ressources humaines qui a proposé d'adresser lui-même une lettre aux nouveaux retraités, quelques semaines après leur départ en retraite, leur rappelant l'existence de notre association, en y joignant une petite plaquette de présentation de l'ARTS. Ceci est sur le point de se réaliser. Nous espérons ainsi voir arriver parmi nous de nouveaux retraités.*

***La mauvaise nouvelle** est que notre conseil d'administration a perdu brutalement au mois de mars une de ses administratrices : Jacqueline Corlier, que tous ses amis appelaient Jacquotte, a fait une crise d'asthme, suivie d'une crise cardiaque dont elle ne s'est pas remise. Depuis plusieurs années Jacquotte était présente aux permanences de notre association au ministère, chaque mardi et chaque jeudi, quasiment sans exception. Elle était également très régulièrement présente aux sorties organisées pour les adhérents d'Ile de France. Elle avait des difficultés à parler mais son regard était chaleureux et accueillant quand j'arrivais à la permanence. Elle nous manque.*

*Le conseil d'administration de notre association travaille. Il s'est réuni le 9 mars. Il a alors pris la décision de s'engager dans **un projet ambitieux** : organiser des réunions de nos adhérents qui ne sont pas rattachés à une section régionale ou départementale. Ces adhérents sont très nombreux. Nous souhaitons organiser des réunions dans les régions qui ne sont pas dotées de section régionale afin d'essayer de renforcer le réseau de notre association et ainsi offrir à ceux qui sont isolés l'occasion de faire la connaissance d'adhérents de leur région qu'ils ne connaissent pas. Nous espérons que ces rencontres motiveront certains ou certaines à prendre la décision de participer à l'animation d'une nouvelle section. Notre conseil d'administration est prêt à investir un peu d'argent dans cette action visant à renforcer les liens entre nous. Nous en reparlerons lors de notre assemblée générale 2017 qui se tiendra au ministère de la santé le lundi 22 mai dans l'après midi. Nous vous invitons à y venir nombreux et éventuellement, à poser votre candidature pour notre conseil d'administration. Nous vous invitons aussi à vous joindre à notre grande sortie, le lendemain, le mardi 23 mai, vers Amiens et Gerberoi (voir le programme proposé par la section Ile de France). Inscrivez-vous rapidement car le car sera rapidement plein.*

Ce printemps qui démarre sera aussi une période importante pour tous les citoyens et notamment pour les retraités ; nous aurons quatre fois à prendre le chemin des bureaux de vote. La période est politiquement incertaine. Chacun votera en son âme et conscience, en fonction de ses valeurs et de la manière dont il ou elle envisage l'avenir de notre pays. A ceux qui sont tentés par l'abstention, je dirai : « ne laissez pas les autres décider pour vous ». La démocratie est un système politique qui se fragilise quand les électeurs ne se déplacent plus pour voter.

Si vous ne pouvez pas venir à notre assemblée générale du mois de mai, merci de nous renvoyer le formulaire de procuration qui vous sera adressé prochainement. Notre assemblée générale a besoin du soutien des adhérents de notre association.

Bon printemps à tous et à toutes.

Robert SIMON
Président de l'ARTS

La section du Limousin

Sortie annuelle en Dordogne, à SOUILLAC ET AUX MILANDES

« AU FIL DE LA RIVIERE ESPERANCE »

C'est par une splendide journée ensoleillée de juin 2016 que 34 adhérents et sympathisants de l'A.R.T.S. du Limousin ont pris la route – en car grand tourisme – en direction de la rivière DORDOGNE.



Depuis LIMOGES, notre première halte était prévue à SOUILLAC (Lot) pour y visiter « LE MUSEE DE L'AUTOMATE » dont l'histoire date de plus de 120 ans, couvrant la fin du 19ème siècle et le début du vingtième. La collection de SOUILLAC - constituée de jouets mécaniques et d'automates anciens – est unique par son ampleur et son très bon état de conservation. ; ils attirent l'attention par leurs mouvements, des effets lumineux et des bruits. Les jouets mécaniques présentent des animaux tels qu'ours, « paon qui marche en faisant la roue » ainsi que des animaux de la ferme ou du cirque qui marchent, sautent, jouent du tambour ou font des bulles de savon.

Pour leur part, les automates de vitrine sont mis en valeur dans de grandes scènes animées, parfois régies par un cerveau électronique. Elles ont pour thème la promotion d'une marque, un évènement tel qu'une arrivée au pôle nord ou un admirable « jazz-band » jouant de la batterie, du piano et du violon, accompagnés par une musique enregistrée. Ces animations étaient en particulier exposées à Noël dans les vitrines des grands magasins parisiens tels que Galeries Lafayette, Au Bon Marché, La Samaritaine… attiraient les enfants et les parents émerveillés. Certains d'entre vous s'en souviennent-ils ? Une exposition de la scène « Pêche sous-marine », d'après le dessinateur humoristique DUBOUT est absolument hilarante. L'ambiance son et lumière de ce musée des Automates, qui vaut vraiment le détour, nous a transporté dans un univers féerique.

En suivant le cour de la Dordogne, à flanc de falaises, nous arrivâmes au restaurant « O Plaisir des sens » à LA ROQUE-GAGEAC pour y déguster les richesses gastronomiques de cette belle vallée ; par une douce journée d'été, dans un cadre charmant sous les frondaisons, un repas succulent : le bonheur était complet !

Mais nous avions prévu de poursuivre notre périple au fil de la Dordogne. Le Château des Milandes s'offrait à nous pour une visite de ses jardins, de ses terrasses et surtout des 15 pièces dont Joséphine BAKER a fait son « Château de la Belle au Bois Dormant ». C'est ici l'univers de cette grande artiste du Music-Hall mais aussi Résistante de la seconde guerre mondiale ainsi que Mère adoptive de 12 enfants de nationalités différentes au sein de « La Tribu Arc en Ciel ».


Château des Milandes

Depuis le grand salon des robes, aux salles de bains Art Déco à la Chambre de Joséphine BAKER et à la salle à manger meublés et décorés, l'environnement heureux de Joséphine BAKER revit avec une splendeur festive… Ensuite, un spectacle de rapaces - animé par des fauconniers passionnés – dans les jardins à la française agrémentait la fin d'après-midi.

Il ne nous restait plus qu'à apprécier le Parc du château dont c'était la « Renaissance » après d'importants travaux : des pièces d'eau, des fleurs et massifs décoratifs, le plaisir des yeux est total. Bravo les artistes jardiniers décorateurs.


Château des Milandes

Le cœur et l'esprit réjouis par les techniques découvertes à SOUILLAC puis les beautés offertes aux Milandes – si chères à Joséphine BAKER – c'est fatigués mais heureux que nous « remontions » à LIMOGES.

Des projets sont avancés pour 2017, en route si vous le voulez bien pour de magnifiques journées de tourisme en toute amitié.

Les grandes lignes du programme de nos activités ont été ébauchées lors de notre rencontre autour de la Galette des Rois.

En mars, une conférence illustrée par des projections très fournies nous a permis de découvrir les divers aspects, volcanologiques, géologiques, historiques et économiques du sous-sol insolite de la butte centrale de Clermont-Ferrand.

L'exploration de ce site urbanisé depuis l'antiquité a révélé jusqu'à sept niveaux de caves.

Pendant des siècles, les habitants de la butte ont aménagé les espaces nécessaires à leur vie : refuges, garde-mangers, parcs à bestiaux… Puis, la vignification et le commerce du vin ont occupé une place importante dans l'économie de la région. L'affinage du fromage a remplacé cette activité et actuellement ces caves n'ont plus de destination économique.

Le 7 mai, nous nous sommes retrouvés au Musée d'Art Roger Quilliot pour la visite guidée de l'exposition itinérante consacrée aux « Auto-portraits » du Musée d'Orsay. Nous avons eu tout loisir de contempler près d'une quarantaine de tableaux des grands maîtres comme Cézanne, Courbet, Van Gogh, Monet, Gauguin, Pissaro….et de découvrir ainsi l'illustration de l'évolution d'un genre entre 1848 et 1917 grâce à la présentation très dynamique du guide.



Par une belle journée ensoleillée de juin, notre groupe s'est retrouvé autour d'un bon repas pris au restaurant d'application du Lycée Hôtelier de Chamalières. L'après-midi, nous avons été invités à suivre une guide, devenue « Hortense de Laucham », aristocrate de la Belle Epoque et personnage haut en couleurs de la visite théâtralisée de la station thermale de Royat. Cette dernière nous a immergés dans l'histoire des cures thermales de l'époque antique au thermalisme mondain en nous faisant découvrir les termes gallo-romain puis les bâtiments thermaux actuels à l'architecture luxuriante.

La station a connu son essor au XIXe siècle après la visite de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, dignement représentés par deux de nos collègues qui se sont prêtés au jeu théâtral de notre aristocrate survoltée de guide.



Aujourd'hui, environ 9000 curistes fréquentent chaque année la cité thermale pour des affections rhumatologiques et les maladies cardio-vasculaires.

Notre dernière sortie avant l'été s'est réalisée le 20 juin avec la visite guidée du quartier du Vieux Montferrand, autrefois petite ville rivale de Clermont. Il a fallu deux édits royaux (1630 et 1731) pour fonder l'union de Montferrand et de Clermont. Au fil, des ruelles encore souvent pavées, nous avons pu voir des demeures urbaines de la période romane au XVIIIe siècle et notamment de nombreux hôtels particuliers du XV et XVIe siècles.



Les maisons à pans de bois et à encorbellement côtoient de grandes maisons de pierres à deux corps de logis reliés par des galeries et des tourelles d'escalier en lave de Volvic richement sculptées que nous avons pu apercevoir en franchissant des portes souvent monumentales et en pénétrant dans des cours intérieures remarquables.



Patrimoine et histoire étant cette année la «tendance» de nos sorties, notre groupe a été accueilli le 18 octobre aux Archives Départementales. La présentation et la consultation de divers documents et pièces nous a permis de découvrir les missions de ce service et de remonter le temps une fois de plus en découvrant l'évolution de la langue, de l'écriture et des supports utilisés.



Ensuite, bénéficiant de la visite commentée d'une exposition en cours, nous avons pu appréhender l'héritage laissé par la période médiévale dans notre région au travers des documents rares, précieux et… magnifiques dont certains remontent au IXe siècle (Bulle de Grégoire XI). Une grande variété de manuscrits (comme des donations de la part des seigneurs et autres laïcs puissants aux différentes abbayes et églises au cours du Moyen Âge), des armoiries et des sceaux étaient exposés. Nous avons tenté de décrypter un terrier du XIVe siècle aux consuls de Clermont répondant à l'aide financière demandée par Jeanne d'Arc.

La découverte de ces collections nous a paru particulièrement passionnante.

Ch.Force

La section Paris-Ile de France

Trois sorties pour le printemps 2017

Pour ce deuxième trimestre 2017, nous avons prévu 3 nouvelles sorties qui, je l'espère, vous donnerons toute satisfaction :

Le mardi 23 mai 2017 : Grande Sortie à BEAUVAIS et GERBEROY

Visite de la cathédrale de BEAUVAIS avec la mise en route du mécanisme de l'Horloge Astronomique, visite de GERBEROY et promenade dans les jardins privés d'Henri LE SIDANER.

Départ à 8H30 très précises de PARIS (rendez-vous fixé à 8h15 au métro INVALIDES comme à chacune de nos sorties, et impossible d'attendre les retardataires compte tenu des rendez-vous fixés avec nos prestataires) pour rejoindre à 10h le quartier historique de BEAUVAIS. Visite guidée de la cathédrale et des alentours avec un guide conférencier. Puis dans la cathédrale, nous assisterons à une séance à l'horloge Astronomique, à 11h30. La matinée s'achèvera pour rejoindre GERBEROY où nous déjeunerons au restaurant « le Vieux Logis » avec un repas très « couleur locale » puisqu'il s'agit d'un menu picard.

A 14h15, nous partirons par les ruelles pavées (chaussures plates pour les dames recommandées) pour une balade pédestre accompagnés d'un guide dans la cité historique de GERBEROY classée membre du réseau des « plus beaux villages de France ». Enfin vers 15h15, visite des jardins privés d'Henri LE SIDANER, peintre intimiste post-impressionniste du XIXème siècle. Nous rejoindrons Paris vers 19h.

L'inscription préalable est indispensable accompagnée du chèque de réservation à indiquer par email, courrier ou téléphone à la permanence des mardis et jeudis de 14 à 17h selon les renseignements indiqués en entête jusqu'au mardi 16 mai 2017 et jusqu'à épuisement des places disponibles (48). A ce jour 27 personnes sont pré-inscrites qui doivent m'envoyer leur courrier de confirmation accompagné du chèque de réservation dès réception du document joint à cet envoi, afin de ne pas courir le risque d'être radiées des listes.

Les tarifs seront dégressifs selon les catégories allant de 75 à 50€.

Les chèques sont à rédiger à l'ordre de l'ARTS avant le 16 mai 2017. Ils ne seront mis en banque qu'après la prestation, et retournés aux personnes qui m'auront prévenue au 06 88 07 69 49, et qui n'auront pu venir le 23 pour cause de maladies, ou cas de force majeure.

Le jeudi 22 juin 2017 : LE QUARTIER DE LA MOUZAÏA et le parc des BUTTES CHAUMONT

Visite conférence commentée par Mme Colette PAQUIER.

Rendez-vous prévu à 14h à la sortie du métro DANUBE.

Visite du quartier de la MOUZAÏA dans le 19ème arr. qui rappellera quelques souvenirs à certains d'entre nous. Ses jolies maisons autrefois ouvrières font oublier le passé laborieux de ce secteur. Pourtant il se nommait aussi « l'Amérique » car la construction de la ville de Washington par exemple, doit beaucoup à ses carrières de pierres. Nous rejoindrons ensuite le parc des BUTTES CHAUMONT pour terminer notre visite.

Inscription préalable indispensable à indiquer par email, courrier ou téléphone à la permanence les mardis et jeudis de 14 à 17h (voir renseignements en en-tête) jusqu'au mardi 20 juin 2017.

Chèques à l'ordre de l'ARTS : 13€

Je souhaite que ce programme vous donne toute satisfaction et que nous jouissions d'un très beau temps lors de nos prochaines visites

Nicole BIGENI - Vice-Présidente

UN LIVRE RECOMMANDE

Tout sur la mémoire - Editions Odile Jacob

Excellent livre écrit par le Dr Bernard Croisile, l'un des meilleurs spécialistes actuels de la mémoire, chef du service de neuropsychologie à l'Hôpital Neurologique de Lyon. Ce livre, dont la composition (avec des encarts avec des anecdotes ou des points plus particuliers) et le style d'écriture font une lecture facile malgré le contenu scientifique et médical incontournable, explique comment se construit la mémoire chez l'enfant, comment elle fonctionne à l'âge adulte, comment elle peut nous trahir parfois du fait du contexte de son acquisition (stress, émotions,...), et comment le vieillissement peut l'affecter, en abordant aussi la maladie d'Alzheimer. Des conseils sur les bons comportements à avoir pour prévenir ses troubles sont présents. Une des qualités du livre repose sur le fait qu'on peut tout aussi bien aller y piocher des informations sur un thème particulier, ou le lire dans l'ordre des chapitres.

Alain Chalochet



DES CITATIONS

« Une tête sans mémoire est une place sans garnison » Napoléon 1er

« J'ai plus de souvenirs que si j'avais mille ans » Charles Beaudelaire

Les directives anticipées

Ce sont vos volontés exprimées par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie si vous êtes dans l'incapacité de vous exprimer.

- Pourquoi rédiger des directives anticipées ?

Que vous soyez en bonne santé, atteint d'une maladie grave ou non, ou à la fin de votre vie, les directives anticipées permettent de faire connaître au médecin vos volontés : sur la mise en route, le refus ou l'arrêt d'une réanimation, sur d'autres traitements ou actes, et sur vos attentes. Cette réflexion peut être l'occasion d'un dialogue avec votre médecin, vos proches et de désigner votre personne de confiance. Toute personne majeure a le droit de les écrire, quelle que soit sa situation personnelle.

- Quand et comment ?

A n'importe quel moment de votre vie, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap. Valables sans limite de temps, vous pouvez les modifier ou les annuler à tout moment.

Vous pouvez écrire vos directives anticipées sur un formulaire (voir site HAS ou Ministère de la Santé) ou sur simple papier daté et signé. Si vous ne pouvez pas les écrire, demandez à quelqu'un de le faire devant vous avec deux témoins, parmi lesquels votre personne de confiance si vous l'avez désignée.

- Quelles informations mettre dans ces directives ?

Vous pouvez écrire ce que vous redoutez plus que tout (douleur, angoisse…), si vous voulez ou non être maintenu(e) artificiellement en vie, les traitements et techniques médicales que vous ne souhaitez pas (sonde d'alimentation, aide respiratoire…), vos attentes concernant l'aide de soins palliatifs (traitements des douleurs physiques et morale…), ainsi que les conditions que vous souhaitez pour votre fin de vie (accompagnement, lieu de fin de vie…). Vous pouvez vous faire aider par votre médecin qui vous expliquera les traitements et les options possibles.

- Comment les conserver ?

L'existence de vos directives anticipées doit être connue de votre médecin et de vos proches et celles-ci facilement accessibles.

Si vous avez un « dossier médical partagé » (dossier numérisé créé avec votre consentement), vous pouvez y faire enregistrer vos directives ou y signaler leur existence et leur lieu de conservation.

Sinon, vous les confiez au médecin de votre choix pour qu'il les conserve dans votre dossier, et/ou les remettez à votre personne de confiance, à un membre de votre famille ou un proche.

- Comment seront utilisées les directives anticipées ?

Si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer, le médecin doit rechercher le plus tôt possible si vous avez écrit vos directives anticipées, en prendre connaissance et les respecter.

Il se peut que votre situation médicale ne corresponde pas aux circonstances décrites dans vos directives. Le médecin demandera alors l'avis d'au moins un autre médecin pour que les soins soient les plus proches possibles de vos souhaits. Il devra recueillir auprès de la personne de confiance si vous l'avez désignée, ou à défaut de votre famille ou d'un proche, le témoignage de votre volonté.

http://social-sante.gouv.fr/grands-dossiers/findevie/etre-acteur-de-sa-fin-de-vie/article/anticiper-sa-fin-de-vie-les-directives-anticipees

La personne de confiance

- Quel est le rôle de la personne de confiance ?

La personne de confiance pourra vous accompagner dans vos démarches liées à votre santé et, si un jour vous êtes hors d'état d'exprimer votre volonté, elle sera consultée en priorité pour l'exprimer : elle pourra recevoir l'information médicale à votre place et sera votre porte-parole.

- Qui peut être la personne de confiance ?

Toute personne majeure de votre entourage en qui vous avez confiance et qui est d'accord pour assumer cette mission : votre conjoint, un de vos enfants ou un de vos parents, un ami, un proche ou votre médecin traitant. Il est important qu'elle ait bien compris son rôle et donné son accord pour cette mission. Une personne peut refuser d'être votre personne de confiance.

Vous pouvez la désigner à tout moment, que vous soyez en bonne santé, malade ou porteur d'un handicap. La réflexion sur les directives anticipées peut être un moment opportun car la personne de confiance doit connaitre vos souhaits et volontés si un jour vous ne pouvez plus vous exprimer. D'autres moments comme les changements de conditions de vie, de votre état de santé ou l'annonce d'une maladie grave sont aussi propices.

La désignation doit se faire par écrit en utilisant un formulaire disponible sur le site du ministère ou de la HAS, ou sur papier libre daté et signé en précisant ses nom, prénoms, coordonnées pour qu'elle soit joignable. La personne choisie doit cosigner le document.

Divers documents sont disponibles sur ces questions sur le site HAS.sante.fr

SANTE

AVC

Important à savoir

Qu'est-ce qu'un AVC (accident vasculaire cérébral)?

C'est l'arrêt brutal de la circulation sanguine au niveau d'une partie du cerveau. Les AVC sont dus soit à un caillot dans une artère, 3 fois sur 4 – ce sont les AVC ischémiques – soit à une hémorragie, par lésions des parois du vaisseau – ce sont les AVC hémorragiques.

Certains AVC ischémiques sont transitoires (AIT), les signes régressent spontanément dans les premières heures. L'urgence est identique car le risque de récidive précoce (dans les 24h) est élevé.

Combien y-a-t-il d'AVC en France ?

En France, 130 000 personnes sont atteintes d'AVC chaque année. C'est la seconde cause de décès chez la femme et la troisième chez l'homme (40 000 morts). De plus, l'AVC est la première cause de handicap acquis non traumatique avec 30 000 patients qui gardent des séquelles lourdes.

Six signes doivent alerter

• perte de la motricité ou de la force d'un bras, d'une jambe, ou de la totalité d'un côté du corps (hémiplégie) ; atteinte du visage (déviation de la bouche) • perte de la sensibilité d'un bras, d'une jambe, de la face ou de tout le côté d'un corps • difficulté soudaine à trouver les mots ou à les exprimer • trouble soudain de l'équilibre et de la marche • perte soudaine de la vision d'un œil ou vision trouble • maux de tête violents et intenses.

Pour repérer un AVC

Le visage paraît inhabituel ? => Demander à la personne de sourire

Un des bras reste pendant ? => Demander à la personne de lever les deux bras

La personne parle bizarrement ? => Demandez-lui de répéter une phrase simple

Si vous observez un de ces symptômes, appelez les secours immédiatement.

Appeler le 15, le SAMU.

Une spécificité des AVC est que les signes précurseurs apparaissent de manière soudaine et violente. Un AVC est une urgence vitale qui doit être traitée le plus rapidement possible. Tout retard dans le traitement peut conduire à des séquelles importantes (paralysie) voire au décès. Donc pour obtenir une prise en charge médicale immédiate lorsqu'un de ces signes survient, appeler le SAMU (15)



La fête des grands-mères, pour quoi faire ?

Popularisée en France par une grande marque de café à la fin des années 1980, la fête des grands-mères s'est installée depuis comme un rituel incontournable du premier dimanche de mars.

Dépassant ses origines purement commerciales, cet évènement est devenu une source d'interrogations pour les spécialistes de la famille, à l'heure où la grand-parentalité explose et où les rôles de chacun évoluent sensiblement.

En effet, la fête des grands-mères n'est pas nécessairement synonyme de cadeaux et de frénésie dépensière. Il peut simplement s'agir de prendre un peu de temps pour visiter une aïeule éloignée géographiquement ou que la vie active nous empêche de voir aussi souvent qu'on le voudrait.

D'un point de vue personnel, c'est aussi le moment de se pencher sur la relation affective que l'on entretient ou non avec sa grand-mère ou sur celle que l'on voudrait construire avec ses enfants.

Aujourd'hui la grand-mère n'est pas démodée, loin de là !

Tantôt sage et dévouée, tantôt complice, tantôt complice et hyperactive, la mamie du 20ème siècle revêt divers costumes mais demeure, quelle que soit l'image qu'on se fait d'elle, un repère essentiel pour nos enfants.

J'aime ma grand-mère.

M. H.

Du CODERPA au CDCA

Le CODERPA

Changement pour les CODERPA : Les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

(complément à l'article paru dans notre bulletin N°67 – mai 2016)

Le décret du 7 septembre 2016, pris en application de l'article 81 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (loi «ASV»), définit les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), qui résulte de la fusion du Comité départemental des retraités et des personnes âgées (CODERPA) et du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

La mise en place des CDCA sur l'ensemble du territoire va permettre de renforcer la participation des usagers et de leurs proches à l'élaboration ainsi qu'au suivi des politiques publiques qui les concernent.

Cette nouvelle approche qui se veut plus transversale sur les questions liées à l'autonomie et la citoyenneté, est officiellement entrée en vigueur le 10 septembre.

Ses principales caractéristiques :

Un champ d'action plus large : c'est la principale avancée apportée par les CDCA. En effet, la loi précise que les comités seront non seulement compétents « en matière de prévention de la perte d'autonomie, d'accompagnement médico-social et d'accès aux soins et aux aides humaines ou techniques », mais aussi pour toutes les questions liées à l'accessibilité, au logement, à l'intégration sociale, au tourisme…

Par conséquent, des compétences étendues qui ont pour objectif de développer une société plus inclusive.

Côté fonctionnement, l'instance est composée de deux formations afin de répondre aux spécificités propres à chaque public, l'une pour les questions relatives aux personnes handicapées et l'autre pour les personnes âgées.

La formation plénière qui rassemble ces deux formations, se réunit au minimum deux fois par an.

C'est désormais le Président de chaque département qui choisit les membres du CDCA.

Si vous souhaitez participer à cette instance, n'hésitez pas à le faire savoir en écrivant au président de l'ARTS.

Ch. Force

Convergence des taux des cotisations retraite entre le public et le privé

Le taux des cotisations retraite acquitté par les fonctionnaires est progressivement aligné sur celui du privé, depuis les réformes successives des retraites de 2010 et 2013, dont les principales dispositions sont entrées en vigueur en 2011.

Depuis le 1er janvier 2011, le taux des retenues pour pension est relevé le 1er janvier de chaque année pour se rapprocher progressivement du taux de cotisation salariale appliqué dans le secteur privé (régime général + régimes complémentaires) et atteindre 11,10 % à compter du 1er janvier 2020.

Évolution du taux des cotisations de retraite des fonctionnaires (Décret 2014-1531 du 17.12.2014) :

2014	9,14 %
2015	9,54 %
2016	9,94 %
2017	10,29 %
2018	10,56 %
2019	10,83 %
2020	11,10 %

L'alignement s'effectue sans changement de l'assiette de cotisation (traitement indiciaire).

Conclusion (teintée d'un brin d'humour) :

Même si elle n'est pas agréable pour les fonctionnaires qui la subissent, cette « mise à niveau » enlève un argument à ceux qui veulent remettre en cause le système de retraite de la Fonction Publique.

Ch. Force
Secrétaire ARTS 63

Solution de ce numéro

Grille 1

6	5	9	8	7	3	1	2	4
1	8	7	4	9	2	3	5	6
4	2	3	5	1	6	8	9	7
5	3	4	1	6	7	9	8	2
7	9	2	3	5	8	6	4	1
8	6	1	9	2	4	5	7	3
9	7	8	6	4	1	2	3	5
2	1	5	7	3	9	4	6	8
3	4	6	2	8	5	7	1	9

Grille 2

3	7	1	4	9	6	8	2	5
2	4	5	6	1	8	9	3	7
9	8	6	7	3	5	1	4	2
8	3	4	1	7	6	2	5	9
5	9	7	2	8	4	3	1	6
6	1	2	3	5	9	4	7	8
1	5	8	9	4	3	7	6	2
7	6	9	2	8	1	5	4	3
4	2	3	5	6	7	9	8	1

CARNET FAMILIAL

DÉCÈS *Ils nous ont quittés*



- Monsieur BERTHELOT Jacques	*75016 PARIS*
- Madame CORLIER Jacqueline	*75019 PARIS*
- Madame GIRIN Marcelle	*78150 LE VESINET*
- Madame MALLEN Simone	*13005 MARSEILLE*
- Madame MORENO Antoinette	*92160 ANTONY*
- Madame PEZARD Micheline	*75015 PARIS*
- Madame VALENTIN Marie-Louise	*92700 COLOMBES*

A tous leurs parents et amis, nous présentons nos sincères et amicales condoléances.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès brutal de Madame Jacqueline CORLIER, dans sa 80ème année.
Membre de l'ARTS depuis 1998 et membre du bureau de l'association depuis 2013, Madame CORLIER avait travaillé au ministère de la santé à la direction générale de la santé et à la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.
Par sa gentillesse, sa compétence à accomplir les tâches qui lui étaient confiées, sa bonne humeur, Madame CORLIER faisait l'unanimité tant au niveau du bureau que de l'association elle-même.
Nous présentons à sa famille et à ses amis nos très sincères condoléances.

DETENTE

Sudoku

Remplissez les grilles avec les chiffres de 1 à 9 de sorte qu'ils n'apparaissent qu'une seule fois dans chaque rangée, chaque colonne et chaque carré de 9 cases. Il existe plusieurs niveaux de difficulté, déterminés en fonction du nombre de chiffres déjà disposés dans une grille : généralement, moins il y a de chiffres au départ, plus le niveau de difficulté est élevé.

Grille 1

		9					2	4
	8		4			3		6
4							9	
	3			6				
			3	5	8			
				2			7	
	7							5
2		5			9		6	
3	4					7		

Grille 2

		1		9	2			
								7
9	8	6						4
		4	1		6		5	
5						3		
					9			
7				8				
						7	6	2
4			5					

Le Bulletin de l'A.R.T.S.
BULLETIN TRIMESTRIEL DE L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ
14, av. Duquesne - Pièce - 2012 - 75350 Paris 07 S.P.
Tél. 01 40 56 69 61 ou 01 40 56 45 92
E-mail : arts@sante.gouv.fr
Directeur de la Publication : M. Robert SIMON
Prix de l'abonnement annuel - 2,30€
Imprimerie LELOUP - 45700 VILLEMANDEUR

Grains de Sagesse

- La vie est un mystère qu'il faut vivre et non un problème qu'il faut résoudre. (Gandhi)
- Il y a quelque chose de pire dans la vie que de ne pas avoir réussi, c'est de ne pas avoir essayé (Franklin Roosevelt)
- Si l'on m'apprenait que la fin du monde est pour demain, je planterai quand même un pommier (Martin Luther)
- Je ne cherche pas à connaître les réponses, je cherche à comprendre les questions (Confucius)